

REGLEMENT

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le cahier des charges de la F.F.TRI. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance.

1 - Admission

L'épreuve est ouverte aux licenciés(ées) F.F.TRI catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs. La licence FFTRI 2010 «compétition» est obligatoire.

L'épreuve est ouverte aux non licenciés (ées), catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de non contre indication à la pratique du duathlon en compétition (de moins d'un an) et avec la souscription d'une carte assurance journée (5 €).

2 - Inscription

Les inscriptions devront parvenir à l'organisation avant le 20 mars 2010. Elles sont limitées à 600 concurrents . Toute inscription est définitive. En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée. Les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 20 % pour frais de dossiers.Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le temps de course maximum autorisé sur le duathlon est de deux heures.

3 - Equipements

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement. L'organisation ne fournira que les dossards et les étiquettes pour le vélo.

4 - Tenue

Les deux dossards doivent être visibles, un sur le ventre (course à pied) et un dans le dos (vélo) accrochés sans élastique. Les duathlètes devront porter la tenue du club auquel ils sont licenciés pour l'année 2010.

5 - Vélo

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification. Il est interdit de rouler dans le parc à vélos. Les voitures suiveuses sont interdites. Limitation aux roues comprenant au moins 12 rayons chacune.

! Drafting non autorisé. Prolongateur rigide fermé ne dépassant pas la ligne des manettes selon la réglementation.

Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

6 - Récompenses

Seuls les concurrents ayant terminé l'épreuve seront classés.Les prix ne sont pas cumulables.Les récompenses ne seront remises qu'aux duathlètes présents.Le prix d'équipe s'effectue sur trois athlètes et aux points.

7 - Arbitrage

Au cas ou un arbitre pénaliserait un athlète d'un carton noir, celui-ci devra effectuer une boucle de pénalité en course à pied à la sortie du parc à vélo sous le contrôle d'un arbitre.

8 - Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de:

Accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé. Accident provoqué par le non respect du code de la route, par le non respect des consignes de sécurité données par l'organisateur et par le non respect du présent règlement. Il en est de même en cas de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.